

Originale cette signature officielle de convention sous un arbre vénérable, dans le Parc Juliette Drouet

du Foyer-Résidence de Personnes âgées Marcel Grandclerc à Tomblaine.

Un moment important dans l'histoire de ce Foyer et de notre ville, puisqu'il s'agissait de la première

convention d'autoconsommation collective d'électricité, signée en Meurthe et Moselle entre Enedis

et une Commune !

Je vous invite à lire ce document complètement pour comprendre tout le sens de la démarche, novatrice,

solidaire et écologique. La politique ne devient crédible que par des actes concrets.

De nombreux élus, employés municipaux, ainsi que les résidents du Foyer de Personnes Âgées ont partagé

ce moment, ainsi que les trois fils de Marcel Grandclerc, fondateur de ce foyer : Jean, Bernard et André.

Ce projet est la concrétisation d'un partenariat fort sur un projet de territoire, entre la CARSAT de Meurthe

et Moselle, mmH, représenté par madame Dony, monsieur Garnier et François Molinaro, Enedis et la Ville

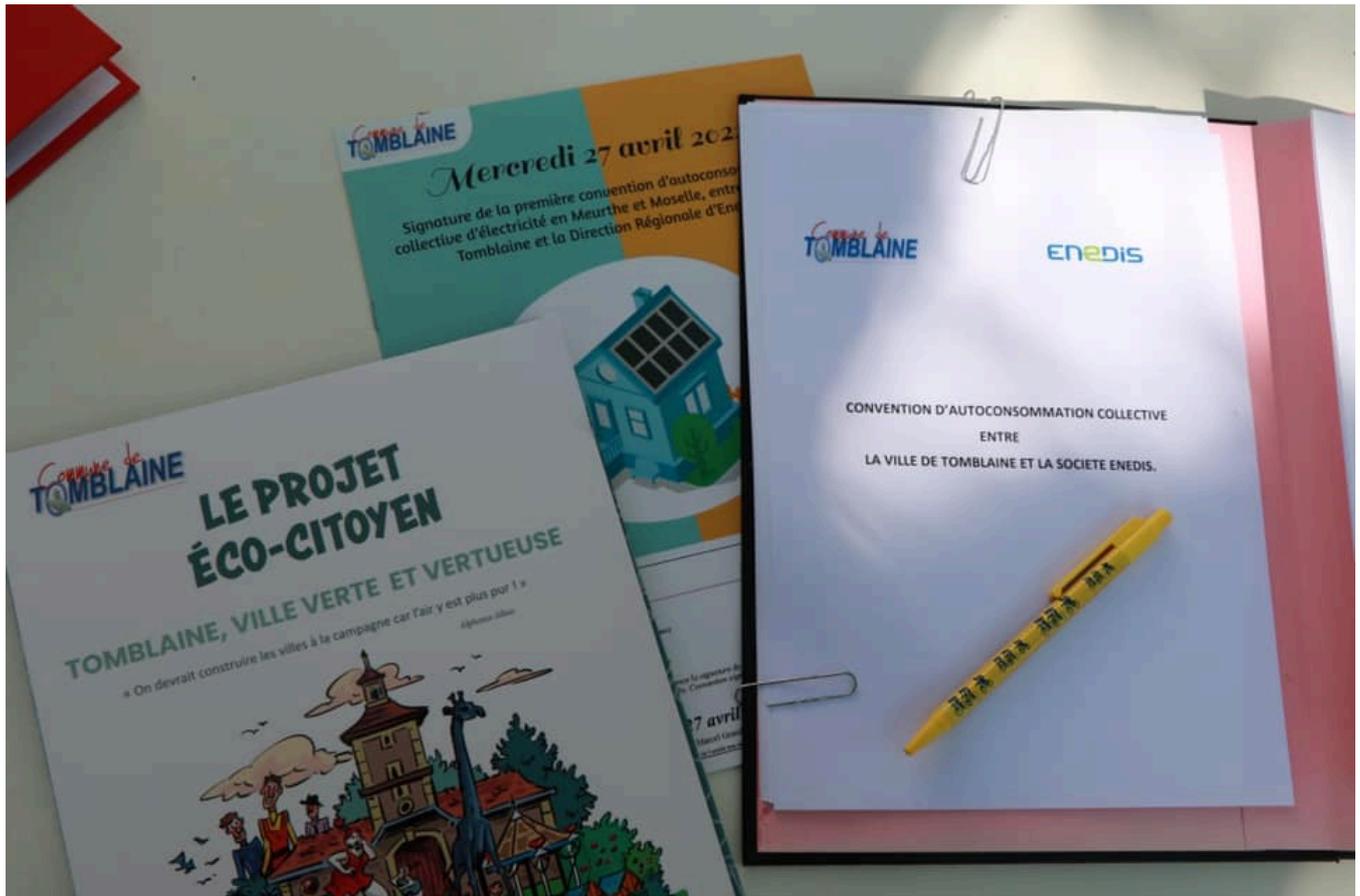
de Tomblaine, dans l'esprit du Projet éco-citoyen dont la ville de Tomblaine s'est doté.

Sous le légendaire soleil tomblainois, j'ai signé cette convention avec monsieur Arnould, directeur d'Enedis

pour la Meurthe et Moselle. Et, comme toujours à Tomblaine, l'évènement s'est conclu par le verre de l'amitié.







A Tomblaine

Tomblaine
mercredi 27 avril 2022 15:44





Mercredi 27 avril 2022

Signature de la première convention d'autoconsommation collective d'électricité en Meurthe et Moselle, entre la Ville de Tomblaine et la Direction Régionale d'Enedis.



Hervé FERON
Maire de Tomblaine
Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy

Denise GUNDELWEIN
Adjointe au Maire
Déléguée à la Solidarité et à l'Action Sociale

vous invitent à honorer de votre présence la signature de la première convention d'autoconsommation collective signée en Meurthe et Moselle. Convention signée entre la ville de Tomblaine et la direction régionale d'ENEDIS :

Mercredi 27 avril 2022 à 15 H 00

Foyer Marcel Grandclerc à Tomblaine

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la signature

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N



Le Foyer Résidence Marcel Grandclerc



Construit en 1978, et souhaité par le Maire Job Durupt, le Foyer de personnes âgées de Tomblaine a été dénommé « Foyer Marcel Grandclerc » en 1998, en hommage à l'engagement social et municipal de celui qui, adjoint au maire, fut à l'origine de ce projet.

Aujourd'hui, on appelle ce type de foyer : « Résidence Autonomie », parce qu'il accueille des personnes autonomes, ce n'est pas un établissement médicalisé.

MMH, entreprise publique d'habitat social, est propriétaire du bâtiment et partenaire de la Ville de Tomblaine pour offrir un service public de qualité. Les personnes âgées sont accueillies ici dans 56 logements, elles y sont chez elles, dans des conditions de dignité et de confort, respectueuses de tous.

La Ville de Tomblaine assure l'entretien du bâtiment et celui des espaces extérieurs, propose l'animation, les activités culturelles, le lien social, l'accompagnement des résidents. Les personnels municipaux sont qualifiés, expérimentés et motivés, ils ont un souci permanent de bienveillance, vis-à-vis des résidents. Les familles des résidents ont une place essentielle dans ce dispositif.





Ce Foyer n'est pas un lieu de fin de vie, c'est un lieu de vie qui participe au projet de territoire de la Commune. Quand on a vécu longtemps à Tomblaine et que l'on vient habiter au Foyer Marcel Grandclerc, on n'est pas coupé de son histoire, on peut continuer à fréquenter les mêmes amis, les mêmes commerces. On peut jardiner dans le parc, lire, discuter sous le saule vénérable ou encore s'occuper du poulailler...



A deux minutes du centre-ville, le magnifique parc Juliette Drouet, la promenade en bord de Meurthe en proximité, le Théâtre de la Source, offrent qualité de vie et sérénité.



A Tomblaine

Tomblaine
mercredi 27 avril 2022 15:44

Production d'énergies propres à Tomblaine

En 2021, la Commune de Tomblaine s'est dotée d'un Projet Eco Citoyen innovant, pertinent et partagé avec la population.

Dans le chapitre « Production d'énergies propres à Tomblaine », il était écrit :

« Une énergie est dite renouvelable, lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable, dont les stocks s'épuisent. »

En 2019, la Ville de Tomblaine a consommé en électricité (pour le résidentiel, l'agriculture, l'industrie et le tertiaire) 30 246 MWh. Pour les besoins uniquement de la population, il a été consommé en une année 15 428 MWh. Vous ne le savez peut-être pas, mais à Tomblaine on produit et on produira prochainement beaucoup d'électricité verte à partir d'énergie renouvelable. Les initiatives sont le plus souvent privées, mais encouragées, voire soutenues par la Commune, ce qui démontre un volontarisme local exceptionnel dans ce domaine.

La loi de transition énergétique de 2015 permet désormais de consommer localement, en circuit court, l'électricité produite, pour ses propres besoins. Cela s'appelle l'autoconsommation individuelle, ou partagée en communauté, dans le cadre d'une autoconsommation collective. Ces nouvelles formes de consommation de l'électricité sont possibles grâce aux compteurs communicants, déployés par Enedis. Elles s'inscrivent dans une démarche globale éco citoyenne.

Le projet éco citoyen de Tomblaine affirme l'ambition de produire à horizon 2024 plus d'électricité à partir d'énergie propre à Tomblaine, que la population n'en consomme !



Champ solaire

La Chambre de Commerce et d'Industrie prévoit l'installation d'un **champ solaire**, sur la zone de l'aéropôle situé à Tomblaine. Cette centrale photovoltaïque au sol sera implantée sur une surface d'environ 17 hectares, à proximité de la piste d'aviation, sur des terres inertes, c'est-à-dire que ce projet n'impactera pas de terres agricoles.

Pour la végétation du site, un entretien sera privilégié par pâturage ovin, avec un exploitant local. Aucun produit chimique ne sera utilisé pour l'entretien du sol, permettant une respiration de celui-ci pendant toute la durée de l'exploitation. Sa capacité de production sera pour la première année de 21 420 MWh, quand à Tomblaine l'ensemble de la population en 2019 a consommé 15 428 MWh.

En phase de pré-faisabilité, sur des terrains plats comme celui-ci, les ratios permettent d'évaluer la capacité potentielle de cette centrale photovoltaïque, au minimum à 20 MWc. Ce qui équivaut sensiblement aux besoins de 10 000 foyers.

Ce projet devrait être concrétisé en 2024.



Micro-centrale hydroélectrique



Une **micro-centrale hydroélectrique** existe en rive de Meurthe, le long des îles du Foulon et de l'Encensoir, à Tomblaine.

A l'entrée de l'Espace Naturel Sensible, cette usine hydroélectrique, exploitée par la société privée (la SHM), bénéficie d'une coupure de berge de 25 mètres linéaires pour le canal d'amenée et de 30 mètres pour le canal de fuite.

La puissance maximale brute autorisée est de 421,20 kilowatts, ce qui a permis en 2019 une production annuelle d'électricité de 1147 MWh.

Panneaux pt

L'architecture du bâtiment du Foyer Marcel Grandclerc est originale. Il est doté de 10 toitures terrasses. Une étude de structure a été nécessaire pour évaluer la portance des dalles avant l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette étude a été réalisée en janvier 2020 pour un coût de 4320€ pris en charge par mmH.

Préalablement, des travaux d'étanchéité de l'ensemble des toitures terrasses avaient été réalisés :

- en 2014 pour 140 000€
- en 2021, pour 70 000€.

Ces travaux ont été financés par mmH, grâce à la PGE (Provision pour Gros Entretien).

Sur les 10 toitures terrasses, quatre ont été utilisées pour installer, en janvier-février 2022, 97 panneaux photovoltaïques.



Ces panneaux photovoltaïques auront une capacité de production maximum de 35,89 kWc (kilowatt-crête).

L'électricité produite par captation de l'énergie solaire permettra d'alimenter, via le réseau Enedis, les bâtiments publics situés dans un rayon d'un kilomètre autour du Foyer Marcel Grandclerc.

Ainsi, seront desservis les services techniques municipaux, le bâtiment administratif de la mairie, l'Espace socio-culturel Jean Jaurès, les groupes scolaires Elisabeth et Robert Badinter et Jules Ferry, la salle Stéphane Hessel

et le Foyer Marcel Grandclerc lui-même pour sa partie collective, soit 7 sites différents.

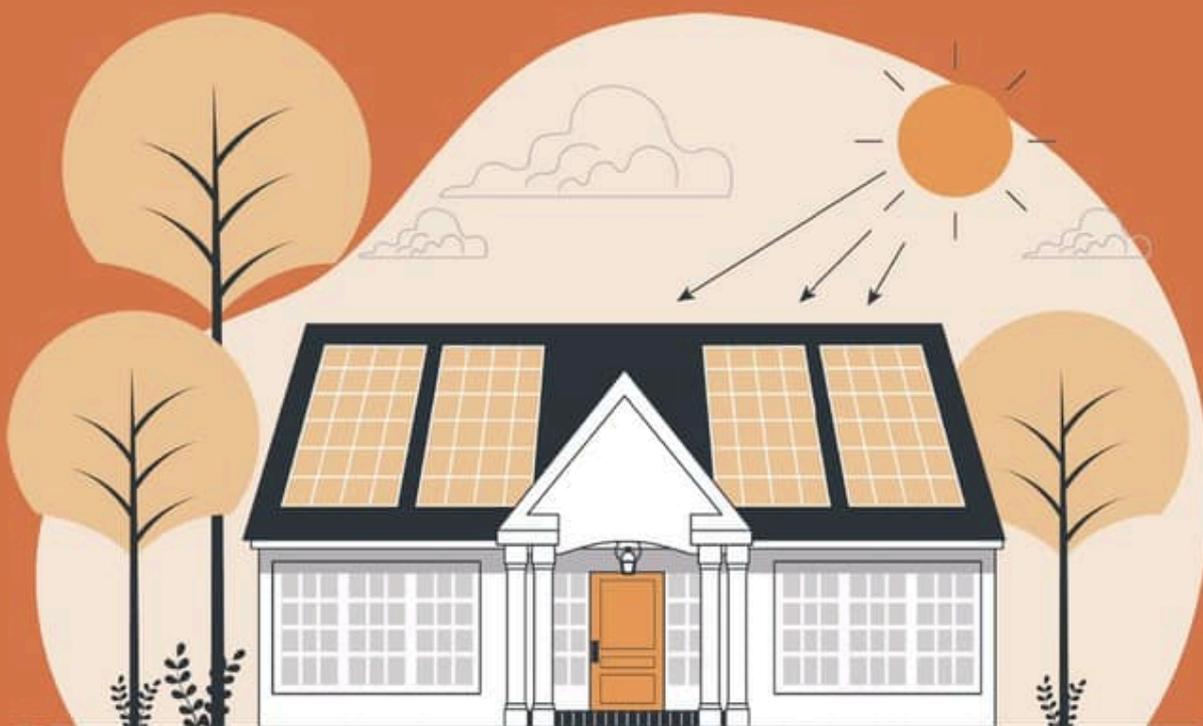


Photovoltaïques

Les 56 appartements du Foyer ne seront pas desservis de cette façon, car administrativement cela aurait été compliqué, il aurait fallu que les 56 résidents signent une convention avec Enedis.

Cette démarche est vertueuse. Elle ne permettra pas de générer de grosses économies financières, d'autant plus que dans notre pays, quand on fait l'effort d'investir pour produire de l'électricité à partir d'énergie propre, les taxes sur l'électricité produite sont appliquées de la même façon que pour l'énergie non renouvelable.

Il s'agit surtout d'une démarche écologique, qui permettra, par la sensibilisation qui en est faite, de développer d'autres projets de ce type.



La municipalité, chaque année à N + 1, évaluera les économies financières générées et proposera une réduction sur le loyer mensuel des résidents du Foyer Marcel Grandclerc (actuellement 339€ comprenant le loyer, le chauffage, l'eau et les charges) pour associer les résidents à la réussite de cette opération solidaire.

Pour le bien-être des résidents

En 2022, sont prévus :

- des travaux divers de chaufferie et le remplacement de la deuxième chaudière du Foyer (la première a été changée, il y a quelques années pour un coût de 75 200€ TTC, financé à 40% par la CARSAT (30 080€), le reste à charge (45 120€) est financé par la PGE.
- des travaux d'amélioration des lieux de vie collectifs (faux-plafonds en parties communes, luminaires LED, peinture murale) pour un coût de 43 010€ TTC, financé à 40% par la CARSAT (17 204€), le reste à charge (25 806€) est financé par la PGE.

En 2023, nous prévoyons :

L'implantation d'un parcours sportif pour personnes âgées dans le Parc Juliette Drouet, ainsi que des climatisations dans les parties communes du bâtiment, pour un coût de 69 600€ TTC, financé à 40% par la CARSAT (27 840€), le reste à charge (41 760€) sera financé par la PGE.



Ce projet d'autoconsommation collective d'électricité est un projet de territoire, toutes ces améliorations de vie sont rendues possibles grâce à mmH, ENEDIS et la CARSAT de Meurthe et Moselle.

Un grand merci à tous ces partenaires !



A Tomblaine

Tomblaine
mercredi 27 avril 2022 15:44
